

Les crédits

L'autre observation que je voudrais faire a trait à la question des idéologies différentes et à quelque chose qui figure à la page 20 d'un des documents d'information que nous avons reçus l'autre jour. Cela nous ramène à la question qu'il a posée. Je m'interroge vraiment sur les motifs politiques derrière cette partie de la proposition qui touche les prestations et les services d'emploi.

Le gouvernement fédéral s'engage à collaborer avec chacune des provinces. L'alarme se met à sonner dans nos têtes lorsque nous pensons à chacune des provinces. Le député parlait d'inclusion et d'un niveau de service uniforme partout au pays. Pourtant, j'ai l'impression que les propositions seront différentes, parce que chaque province sera invitée à conclure des accords.

Dans le cadre de la décentralisation dont parlait le député, il y aura probablement des conditions différentes dans les provinces, en raison de leur dette, de leur déficit et de la situation de l'emploi dans leur région. Tout cela sera inclus dans les accords. Voilà pourquoi je crains que les accords soient assez différents, si l'on tient compte de la position du gouvernement fédéral et de celle des provinces.

La description des prestations et des mesures d'emploi, leur application et le cadre d'évaluation des résultats ne me prouvent pas qu'il y aura uniformité à l'échelle nationale. Cela fait tout simplement naître toutes sortes d'attentes relativement au filet de sécurité sociale, des attentes auxquelles le gouvernement n'a probablement pas songé.

Le député a parlé de la croissance et des petites et moyennes entreprises du Canada. Il ne fait aucun doute que les petites entreprises créent énormément d'emplois.

Le président suppléant (M. Kilger): Je demanderais à la députée de bien vouloir conclure dans la prochaine minute ou deux afin que le débat puisse reprendre.

Mme Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je vais m'en tenir à ce que j'ai à dire au sujet de la réserve et laisser tomber les observations que je voulais faire au sujet des petites entreprises.

En ce qui concerne la réserve de l'assurance-chômage, je soutiens que le ministre des Finances va probablement se livrer à une comptabilité très inventive. Il va probablement s'en servir pour réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB dans le prochain budget et cela, aux dépens des contribuables. Comme on vient de le dire, notre taux de croissance est passé de 4,2 p. 100 à 2,3 p. 100. Personne ne viendra me dire que notre économie est florissante. Pas un seul emploi durable n'a été créé depuis que les libéraux sont au pouvoir.

• (1205)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant que nous reprenions le débat, je voudrais revenir sur un point que la députée de Calgary-Sud-Est a soulevé dans son intervention relativement à une remarque d'une députée du parti ministériel qui aurait signalé qu'une députée du parti de l'opposition officielle, le Bloc

québécois, n'était pas à sa place. J'ai dit à la députée que je reverrais les bleus.

Je les ai devant moi, et une députée du parti ministériel a effectivement mentionné ceci: «Elle s'en va.» La députée de Calgary-Sud-Est avait parfaitement raison. C'est bien arrivé. Par ailleurs, et c'est là le plus important, c'est aller à l'encontre de l'usage de la Chambre que de signaler l'absence d'un député à la Chambre, à quelque moment que ce soit.

Je sais que d'autres députés ont voulu soulever cette question, dont celui de Lévis et, sauf erreur, un député du parti ministériel. Je considère toutefois l'incident clos, maintenant que la députée de Calgary-Sud-Est l'a signalé à juste titre. Je la remercie de son intervention. L'incident est clos.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir pour appuyer la motion proposée par la députée de Mercier.

Avant d'élaborer plus loin, j'aimerais remercier la députée de Calgary-Sud-Est de sa vigilance, de son attention et surtout d'avoir fait remarquer cela. J'apprécie l'intention parce que, effectivement, la députée de Mercier participe beaucoup, elle est très présente en Chambre. Je pense que les propos en question n'étaient pas appropriés.

Le débat porte sur une motion qui se lit comme suit:

Que la Chambre dénonce le gouvernement qui, par sa réforme de l'assurance-chômage, maintient les chevauchements et dédoublements dans le domaine de la main-d'oeuvre et qui empêche ainsi le gouvernement du Québec de se doter d'une véritable politique de développement en cette matière.

J'ai écouté les arguments de la députée de Calgary-Sud-Est quant à l'amendement qu'elle désire proposer. Je ne me prononce pas immédiatement là-dessus, mais je veux quand même la remercier d'y avoir porté attention. Ce que dit la députée de Calgary-Sud-Est, c'est que d'autres provinces seraient désireuses de prendre charge de la formation de la main-d'oeuvre.

Cependant, ayant fait la tournée canadienne l'an passé avec le Comité du développement des ressources humaines, il m'a semblé que certaines provinces, notamment celles de l'Atlantique, étaient moins friandes, n'étaient pas nécessairement nourries par le même désir. Elles souhaitaient, de leur côté, que le gouvernement fédéral reste très présent dans ce domaine parce qu'elles estimaient que leur province était peut-être en difficulté économique à cet égard.

Ce que je veux tout simplement dire ici, c'est qu'il n'est pas facile d'appliquer l'amendement proposé par la députée de Calgary-Sud-Est, parce qu'il ne semble pas qu'il y ait consensus, contrairement au Québec. Cela été très clairement établi. Je le dis à la députée de Calgary-Sud-Est, je vais en parler dans mon discours, je vais rappeler l'historique de cette revendication québécoise, rappeler pourquoi on y tient tant.

Pour nous, la formation de la main-d'oeuvre, cela veut dire éducation. L'éducation, dans la Constitution canadienne, est de juridiction provinciale. Le Québec y tient en particulier parce que l'éducation est en même temps une notion culturelle, c'est